

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/17/2013**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que Madame Najia Tazi, a déclaré le 20 mai 2013, avoir reçu, par voie de transfert direct, 131 627 actions Sothema, franchissant directement à la hausse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à ce transfert direct d'actions, Madame Najia Tazi détient 300 687 actions Sothema, soit 16,70% du capital de ladite société

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma